

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 24 octobre 2016

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3985-2016 - Demande de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en révocation de la décision D-2016-130 portant sur la demande d'autorisation d'Hydro-Québec relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - dérivation Saint-Sauveur - DÉPÔT DU PLAN D'ARGUMENTATION ET DES AUTORITÉS DE LA DEMANDERESSE EN RÉVOCATION**

Chère consœur,

Par sa décision procédurale D-2016-151 du 5 octobre 2016 dans le dossier en rubrique, la Régie fixe au 25 octobre 2016 à midi le dépôt des plans d'argumentation et des autorités des participants en vue de l'audience le 1<sup>er</sup> novembre 2016, portant désormais sur l'ouverture du recours et sur le fond du dossier en révocation.

Le calendrier est serré et s'insère dans un programme d'obligations professionnelles à la Régie d'ailleurs déjà bien rempli. Nous sommes à pied d'œuvre dans la préparation de notre plan d'argumentation et nos autorités.

Par contre et aussi avec l'ajout ce matin de la demi-journée de la rencontre préparatoire dans le dossier R-3867-2013, phase 3, nous craignons ne pas être en mesure de bien compléter le tout, obtenir l'approbation de nos clients et faire le dépôt pour demain à midi. C'est pourquoi nous considérons plus prévoyant et plus

équitable envers les autres participants de demander dès maintenant un délai jusqu'au 26 octobre 2016 à 16 h pour ce dépôt.

Nous faisons respectueusement valoir que dans la mesure où la Régie a prévu le dépôt simultané des documents par tous les participants, ce délai n'aurait pas un effet de domino et laisserait à la Régie le temps de préparation avant l'audience.

Enfin, si un participant dépose son plan d'argumentation et ses autorités avant nous, nous nous engageons sur notre serment d'office de ne pas les consulter avant d'avoir complété notre propre dépôt.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par: Franklin S. Gertler, avocat

FSG/fsg  
cc: (courriel seulement)  
Me Yves Fréchette, Hydro-Québec  
Me Dominique Neuman. SÉ-AQPLA